

**ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT RÉOUVERTURE DES
BOIS DE GOUANDOUR ET DE LESTEVEN**

Nous, Maire de la Commune de Crozon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et suivants,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Finistère n° 2023-0025 du 17 novembre 2023 réglementant temporairement l'accès, la circulation et la présence du public dans les sites naturels départementaux forestiers et boisés,

Vu l'arrêté municipal n° 744-2023 du 4 novembre 2023 fermant temporairement les bois de Gouandour, du Kador, de Lesteven, d'Hirgars et autres espaces boisés,

Considérant qu'à l'occasion des épisodes tempétueux successifs (tempêtes CIARÀN, DOMINGOS, ELISA, NELSON, KATHLEEN, PIERRICK...) de nombreux arbres ont été arrachés ou brisés, notamment dans les espaces boisés du territoire,

Considérant que l'Office national des Forêts a fait procéder à la sécurisation des cheminements dans le bois de Gouandour, propriété départementale, chantier qui s'est achevé le 12 juin 2024, et dans le bois de Lesteven, propriété de l'Office national des Forêts.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité du public,

ARRETONS

Article 1 : L'accès aux bois de Gouandour et de Lesteven est autorisé au public à dater de ce jour, sur les cheminements balisés et dans le respect des réglementations en vigueur.

En dehors des cheminements, l'accès aux boisements demeure interdit.

Article 2 : L'interdiction visée à l'article 1 ne s'applique pas aux services de police et de secours, ni à l'Office national des Forêts, ni aux services municipaux ou intercommunaux chargés de la surveillance et de l'entretien de ces chemins.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Châteaulin, et pour application chacun en ce qui les concerne à :

- BTA de Gendarmerie Nationale de la Presqu'île de Crozon
- Brigade de surveillance du littoral de Brest
- Police Municipale
- CCPCAM – Espaces naturels
- Office National des Forêts
- Conseil Départemental du Finistère
- Services techniques municipaux

Pour extrait certifié conforme
À CROZON, le 13 juin 2024

LE MAIRE :
Patrick BERTHELOT

